

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu l'interventions sur les antennes téléphoniques se situant sur le Château d'eau dans la rue Emile Zola,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement et la circulation seront interdits **du Lundi 6 Novembre 2023 au Mercredi 8 Novembre 2023** rue Emile Zola du carrefour formé avec la cité Henri Sellier jusqu'à la carrière d'EQUIOM.

**Article 2** : Une déviation sera mise en place par le demandeur.

**Article 3** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Gestionnaire Vincent CAO,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 16 Octobre 2023.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



Acte rendu exécutoire

le **17 OCT. 2023**